

# 243<sup>e</sup> RÉUNION (SPÉCIALE)

Le 17 février 2018

Bureau de la région central

## Procès-verbal

Présences :  
Conseillers et  
Conseillères

Gaudet, Kenneth, président  
d'Entremont, Jeanelle, vice-présidente  
Benoit, Alfred  
Breau, Jérôme  
Comeau, Lucien  
Cottreau, Marcel  
deViller, Clyde  
Lavigne, Hélène  
LeFort, Léonard  
LeFort, Marcel  
Marchand, Louise (arrive à 10 h 30)  
Middleton, Hank  
Samson, Blair  
Surette, André  
Thériault, Sophie

Absences motivés :

Craig, Marthe  
Jacquard, Donnie  
Larade, Joeleen

Personnel du CSAP : Michel Comeau, Janine Saulnier, Joyce Comeau

---

### OUVERTURE DE LA RÉUNION SPÉCIALE

Vérification du quorum.

À 10 h 03, le président ouvre la réunion spéciale du Conseil et constate le quorum.

### COMITÉ À HUIS CLOS :

Marcel Lefort, appuyé par Blair Samson, propose que le Conseil se réunisse à huis clos pour discuter du cas confidentiel 2018-09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS :

Blair Samson, appuyé par Léonard LeFort, propose de sortir du huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS :

### Résolution 243-01

Blair Samson, appuyé par Marcel LeFort, propose le suivant :

1. Attendu que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés protège l'éducation en langue française, incluant le droit à la gestion et au contrôle de celle-ci ;
2. Attendu que le rapport de la Dre. Glaze recommande que le gouvernement :
  - a. reconnaisse la spécificité des Acadiens et du CSAP en matière d'éducation français langue première ;
  - b. change le statu quo du système d'éducation P-12 français langue première ;
3. Attendu que le ministre de l'Éducation a déclaré publiquement que le gouvernement entend mettre en œuvre les recommandations de la Dre. Glaze ; et
4. Attendu que la Loi sur l'éducation est désuète, n'a pas été modernisée depuis une vingtaine d'années, et à plusieurs égards ne respecte pas les droits garantis par l'article 23 de la Charte ;

Il est résolu :

- A) Que les membres élus du CSAP appuie publiquement les réformes en éducation découlant du rapport de la Dre. Glaze en ce qui a trait au CSAP et à l'éducation français langue première, à condition que le gouvernement présente une loi distincte sur le CSAP ; mais
- B) Que dans l'éventualité où la réforme législative du gouvernement traite du CSAP et de l'éducation P-12 en langue anglaise dans un seul et même projet de loi qui maintient le statu quo législatif pour le CSAP, il insistera publiquement pour que des modifications au projet de loi mettent pleinement en œuvre la recommandation de la Dre. Glaze de reconnaître la spécificité des Acadiens et du CSAP en matière d'éducation français langue première.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ À HUIS CLOS :**

Blair Samson, appuyé par Sophie Thériault, propose de retourner à huis clos.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS :**

Marcel LeFort, appuyé par Jérôme Breau, propose de mettre fin au huis clos.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**LEVÉE DE LA RÉUNION SPÉCIALE :**

À 13 h 55, Marcel Cottreau, appuyé par André Surette, propose la lever de la séance.

---

Joyce Comeau  
Secrétaire d'assemblée

---

Kenneth Gaudet  
Président